

PRÉFET DE LA VENDEE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

La Roche sur Yon, le 25 juin 2013

Division territoriale des risques technologiques
Unité territoriale de La Roche sur Yon

Vos réf. : GM n°20121408
Dossier n°20000251

Affaire suivie par : Dominique PHARISIEN
dominique.pharisien@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 51 47 76 00 – Fax : 02 51 47 76 10

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
Sans présentation au conseil départemental de l'environnement, des risques
sanitaires et technologiques**

Objet : Communauté de communes du Pays Moutierrois
Projet de réaménagement de la déchetterie de Saint Vincent sur Graon.

Conformément à l'article R.512-46-16, Monsieur le Préfet de la Vendée a transmis par bordereau du 14 juin 2013 à l'inspection des installations classées les avis des conseils municipaux et les observations du public dans le cadre de la demande d'enregistrement déposée le 14 décembre 2012 et complétée le 8 février 2013 par la communauté de communes du Pays Moutierrois ayant pour objet la création d'une déchetterie à Saint Vincent sur Graon.

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 – Le demandeur

Raison sociale : Communauté de communes du Pays Moutierrois
Adresse du site : Les Miottieres 85540 Saint Vincent sur Graon
Statut juridique : Communauté de communes
Nom et qualité du demandeur : M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois

1.2 – L'historique du site

La déchetterie de la communauté de communes du Pays Moutierrois a été ouverte en juillet 2000 et bénéficie d'un récépissé de déclaration au titre des ICPE en date du 5 mai 2000. Cette déchetterie existante a atteint ses limites d'utilisation au regard de l'évolution qu'a connu l'activité de collecte et de tri des déchets.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30
Tél. : 02.51.47.76.00 – fax : 02.51.47.76.10
ZI Nord – 135 rue Philippe Lebon
85000 La Roche sur Yon

2 – OBJET DE LA DEMANDE

2.1 – Le projet

La communauté de communes du Pays Moutierrois a décidé de procéder au réaménagement de la déchetterie située au lieu-dit "Les Miottières" à Saint Vincent sur Graon. La déchetterie existante ayant atteint ses limites d'utilisation. Le programme de réaménagement comprend principalement :

- la création de deux nouveaux quais pour les bennes ;
- la création d'une plate-forme spécifique pour la gestion des gravats et des déchets verts ;
- un nouveau local pour les déchets ménagers spéciaux ;
- la réorganisation des voies de circulation internes.

Ce projet de réaménagement et d'extension nécessite un enregistrement de l'installation au titre des articles L.511-2 et R.511-9 du code de l'environnement relatifs aux ICPE.

2.2 – Le site d'implantation

Cette déchetterie est située au lieu-dit "Les Miottières" (parcelle C313) à Saint Vincent sur Graon. L'habitation la plus proche est située à 190 m à l'est de la déchetterie.

2.3 – Usage futur proposé

Après évacuation de l'ensemble des installations (cuves de stockage, matériaux...), et la démolition des bâtiments et des infrastructures de génie civil, le terrain sera nivelé et remis dans un état compatible avec l'usage des terrains de la zone concernée identifiée par le PLU de la commune.

3 – INSTALLATIONS CLASSEES ET REGIME

L'établissement relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L.511-2 du code de l'environnement et les activités sont rangées sous les rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

N° rubrique	Désignation des activités	Capacité
2710-2	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets: 2. collecte de déchets non dangereux: b) supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³	550 m ³

Parallèlement, le pétitionnaire a déposé un dossier de déclaration au titre des rubriques :

N° rubrique	Désignation des activités	DC ou D	Capacité
2710-1	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets: 1. collecte de déchets dangereux: b) supérieur ou égal à 1 tonne et inférieur à 7 tonnes	DC	4 tonnes

4 – CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le conseil municipal de la commune comprise dans un rayon d'un kilomètre, à savoir :

- Saint Vincent sur Graon

a été consulté conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11.

Il n'a pas fait connaître d'avis dans le délai imparti, fixé, conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11.

5 – OBSERVATIONS DU PUBLIC

La demande a été portée à la connaissance du public du 15 avril 2013 au 15 mai 2013. Les avis au public par voie de presse ont été publiés le 26 mars dans le journal « Ouest France » et le 28 mars 2013 dans le journal des Sables d'Olonne.

Aucune observation n'a été portée au registre ou transmise par courriel.

6 – ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

6.1– Justification de l'absence de basculement

Au vue des éléments de la recevabilité ainsi que du déroulement de la procédure, le projet déposé par la communauté de commune du Pays Moutierrois ne nécessite pas le basculement vers une procédure d'autorisation.

6.2 – Compatibilité avec la procédure d'enregistrement

6.2-1 – Examen de la conformité du projet

L'exploitant a justifié que son projet respecte l'arrêté ministériel du 26 mars 2012.

6.2-2 – Compatibilité avec l'affectation des sols

Le pétitionnaire a justifié que le projet est compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers.

6.2-3 – Compatibilité avec certains plans et programmes

L'exploitant a justifié la conformité du projet avec les différents plans ou schémas applicables.

- En particulier, les eaux pluviales seront rejetées dans un réseau séparatif enterré équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.
- Les eaux usées sont traités sur le site.
- Les déchets collectés dangereux sont mis dans des stockages spécifiques.

6.2-4 – Modification sur les installations existantes

C'est l'objet même de cette demande d'enregistrement qui comprend le réaménagement de la déchetterie soumise jusqu'alors à déclaration au titre des ICPE.

6.2-5 – Analyse des avis et observations émis lors de la consultation

Le projet n'a reçu aucun avis défavorable.

6.3 – Aménagement sollicité par l'exploitant

Aucun aménagement n'a été sollicité par l'exploitant.

7 – CONCLUSION

La communauté de communes du Pays Moutierrois a déposé une demande d'enregistrement pour l'extension et le réaménagement de la déchetterie sur la commune de Saint Vincent sur Graon.


La demande a été instruite conformément aux dispositions des articles R.512-46-8 à R.512-46-17.

L'instruction a permis de déterminer que le projet répond à la réglementation applicable.

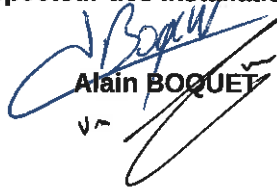
Le contexte ne nécessite l'adaptation des prescriptions applicables, à savoir l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 mars 2012.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet d'enregistrer le projet du demandeur. Un projet d'arrêté dans ce sens est joint au présent rapport.

L'inspecteur des installations classées


Dominique PHARISIEN

**Le chef de subdivision
Inspecteur des installations classées**


Alain BOQUET

**Pour le directeur et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale
de La Roche sur Yon**


Michel ROSE